

**DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION,
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET
SECRETARIAT GENERAL**

ARRETE

**portant subdélégation de signature du Directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt de la région Centre-Val de Loire**

Le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
de la région Centre-Val de Loire

- Vu** la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- Vu** le décret n°2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'Etat ;
- Vu** le décret n°2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;
- Vu** le décret n° 2010-129 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;
- Vu** le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Nacer MEDDAH, préfet de la région Centre-Val de Loire, préfet du Loiret ;
- Vu** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 22 août 2014 nommant M. Jean-Roch GAILLET directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Centre-Val de Loire à compter du 22 septembre 2014 ;
- Vu** l'arrêté interministériel du 2 mai 2002 portant règlement de comptabilité du ministère de l'agriculture pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;
- Vu** le code des marchés publics et notamment en ce qui concerne le rôle et les attributions de la personne responsable des marchés ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°16-004 du 1^{er} janvier 2016 portant délégation de signature à M. Jean-Roch GAILLET, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Centre-Val de Loire ;
- Vu** la convention de délégation de gestion du 19/01/2011 conclue entre la DRAAF et la DDCSPP 18 modifiée par l'avenant n°1 en date du 11/03/2013 et l'avenant n°2 du 30/01/2015 ;
- Vu** la convention de délégation de gestion du 27/12/2010 conclue entre la DRAAF et la DDCSPP 28 modifiée par l'avenant n°1 en date du 22/03/2013 et l'avenant n°2 du 16/12/2014 ;
- Vu** la convention de délégation de gestion du 7/01/2011 conclue entre la DRAAF et la DDCSPP 36 modifiée par l'avenant n°1 en date du 8/06/2011, l'avenant n°2 du 25/03/2013 et l'avenant n°3 du 30 janvier 2015 ;

Vu la convention de délégation de gestion du 14/09/2010 conclue entre la DRAAF et la DDPP 37 modifiée par l'avenant n°1 en date du 01/02/2011 et l'avenant n°2 du 11/03/2013 ;

Vu la convention de délégation de gestion du 04/10/2010 conclue entre la DRAAF et la DDCSPP 41 modifiée par l'avenant n°1 en date du 09/02/2011, l'avenant n°2 du 20/03/2013 et l'avenant n°3 du 23 janvier 2015 ;

Vu la convention de délégation de gestion du 22/09/2010 conclue entre la DRAAF et la DDPP 45 modifiée par l'avenant n°1 en date du 14/01/2011 et l'avenant n°2 du 22/03/2013 ;

Vu la convention de délégation de gestion du 01/03/2010, conclue entre la DRAAF et la DDT 18 modifiée par l'avenant n°1 en date du 21/07/2010, l'avenant n°2 en date du 09/02/2011, l'avenant n°3 en date du 4 février 2013 et l'avenant n°4 en date du 7 mai 2015 ;

Vu la convention de délégation de gestion du 08/02/2010, conclue entre la DRAAF et la DDT 28 modifiée par l'avenant n°1 en date du 30/07/2010 et l'avenant n°2 en date du 09/02/2011 ;

Vu la convention de délégation de gestion du 15/03/2010, conclue entre la DRAAF et la DDT 36 modifiée par l'avenant n°1 en date du 03/09/2010 et l'avenant n°2 en date du 09/02/2011 ;

Vu la convention de délégation de gestion du 26/02/2010, conclue entre la DRAAF et la DDT 37 modifiée par l'avenant n°1 en date du 15/07/2010 et l'avenant n°2 en date du 09/02/2011 ;

Vu la convention de délégation de gestion du 26/02/2010, conclue entre la DRAAF et la DDT 41 modifiée par l'avenant n°1 en date du 19/07/2010 et l'avenant n°2 en date du 25/01/2011 ;

Vu la convention de délégation de gestion du 01/03/2010, conclue entre la DRAAF et la DDT 45 modifiée par l'avenant n°1 en date du 30/07/2010 et l'avenant n°2 en date du 13/01/2011 ;

Vu la convention de délégation de gestion du 28/02/2011, conclue entre la DRAAF et la DREAL ;

Vu la convention de délégation de gestion du 22/03/2011, conclue entre la DRAAF et la DREAL/CIFP ;

ARRETE

Article 1^{er} :_En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Roch GAILLET, délégation est donnée à Mme Catherine PERRY, directrice régionale adjointe et à M. Anthony DEMISSY, secrétaire général, à l'effet de signer les conventions de délégation de gestion et les contrats de service, ainsi que leurs avenants conclus entre les services délégants et le service délégataire.

Délégation est donnée à Mme Catherine PERRY, directrice régionale adjointe, M. Anthony DEMISSY, secrétaire général et Mme Nathalie FLAGEUL, responsable du centre de prestations comptables mutualisées, à l'effet de signer l'ensemble des décisions, instructions et correspondances diverses dans la limite des attributions prévues par les conventions de délégation de gestion.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine PERRY, M. Anthony DEMISSY et de Mme Nathalie FLAGEUL, délégation est donnée à Mme Virginie BOTTIN, Mme Sylviane GUYOT, M. Joël LANDAIS, Mme Christine PARIS, et Mme Adeline ROBIN, référents métier CHORUS, à l'effet de signer les correspondances courantes n'emportant pas décision ou instruction.

Article 2 : Délégation est donnée aux agents désignés ci-après à l'effet de valider les actes comptables d'ordonnateur secondaire sous CHORUS pour le compte des services délégants, pour l'ensemble des programmes cités dans les conventions de délégation de gestion visées ci-dessus et reprises en annexe :

- Mme Nathalie FLAGEUL,
- Mme Virginie BOTTIN,
- M. Frédéric DUPONT,
- Mme Sylviane GUYOT,
- M. Joël LANDAIS,
- Mme Christine PARIS,
- Mme Elisabeth RAPPENEAU
- Mme Adeline ROBIN

Article 3 : Délégation est donnée aux agents désignés ci-après à l'effet de soumettre sous CHORUS au visa du contrôleur budgétaire régional les engagements juridiques dépassant les seuils fixés par ce dernier :

- | | |
|------------------------|-------------------------|
| -Mme Nathalie FLAGEUL | Mme Chloé CHARVY |
| - M. Joël LANDAIS | Mme Mireille CHEVALIER |
| - Mme Sylviane GUYOT | M. Frédéric DUPONT |
| - Mme Virginie BOTTIN | Mme Lydie HENault |
| - Mme Christine PARIS | Mme Nadine LANDRE |
| - Mme Isabelle ALBRIGO | Mme Rachel LE BONNIEC |
| - Mme Patricia ALIBERT | Mme Martine MENAGER |
| - Mme Dominique BESSAI | Mme Josette RAMUS |
| - Mme Fabienne BLAIN | Mme Elisabeth RAPPENEAU |
| - Mme Cécilia BRULAIRE | Mme Valérie RENAULT |
| - Mme Delphine CAGNET | Mme Adeline ROBIN |
| - M. Frédéric CHARLOT | M. Christophe TOURNY |

Article 4 : Délégation est donnée aux agents désignés ci-après à l'effet de certifier sous CHORUS les services faits préalablement constatés par les services ordonnateurs :

- | | |
|------------------------|-------------------------|
| -Mme Nathalie FLAGEUL | Mme Chloé CHARVY |
| - M. Joël LANDAIS | Mme Mireille CHEVALIER |
| - Mme Sylviane GUYOT | M. Frédéric DUPONT |
| - Mme Virginie BOTTIN | Mme Lydie HENault |
| - Mme Christine PARIS | Mme Nadine LANDRE |
| - Mme Isabelle ALBRIGO | Mme Rachel LE BONNIEC |
| - Mme Patricia ALIBERT | Mme Martine MENAGER |
| - Mme Dominique BESSAI | Mme Josette RAMUS |
| - Mme Fabienne BLAIN | Mme Elisabeth RAPPENEAU |
| - Mme Cécilia BRULAIRE | Mme Valérie RENAULT |
| - Mme Delphine CAGNET | Mme Adeline ROBIN |
| - M. Frédéric CHARLOT | M. Christophe TOURNY |

Article 5 : La délégation de signature accordée aux agents doit s'accompagner d'un dispositif adéquat pour garantir la qualité comptable.

Article 6 : L'arrêté du 5 juin 2015 est abrogé.

Article 7 : Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Centre-Val de Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à la préfecture de la région Centre-Val de Loire pour publication au recueil des actes administratifs et notifié à l'autorité chargée du contrôle financier ainsi qu'au comptable assignataire.

Fait à Orléans, le 4 janvier 2016
Le Directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
de la région Centre-Val de Loire,
Signé : Jean-Roch GAILLET

**Annexe - Ensemble des programmes cités dans les conventions de délégation
visées ci-dessus**

UO	Programmes
DDCSPP 18	104, 134, 157, 177, 183, 206, 303, 304, 333
DDCSPP 28	104, 134, 157, 177, 183, 206, 303, 304, 333
DDCSPP 36	104, 134, 135, 157, 177, 183, 206, 303, 304, 333
DDPP 37	134, 206, 215, 333
DDCSPP 41	104, 134, 157, 177, 183, 206, 303, 304, 333
DDPP 45	134, 206, 215, 333
DDT 18	113, 135, 148, 149, 154, 181, 203, 206, 207, 215, 217, 333, 723
DDT 28	113, 135, 181, 207, 215, 217, 309, 333, 723
DDT 36	113, 135, 149, 154, 181, 203, 207, 215, 217, 333, 723
DDT 37	113, 135, 149, 154, 181, 203, 206, 207, 215, 217, 333, 309, 723
DDT 41	215, 217, 113, 135, 149, 154, 181, 203, 207, 333, 309, 723
DDT 45	113, 135, 148, 181, 203, 207, 215, 217, 333, 309, 723
DREAL	113, 135, 174, 181, 203, 207, 217, 333
CVRH	113, 135, 174, 181, 203, 207, 217, 309, 333, 723